

## Où recharger votre abonnement ?

### Agence commerciale TaM

Agence Centre-Ville  
6, rue Jules Ferry – Montpellier  
du lundi au samedi de 7h à 19h  
Station tramway : Gare Saint-Roch



### Après des 130 commerçants-relais

Vous les reconnaissez grâce à un autocollant TaM apposé sur leur vitrine.

Voir liste dans le document "Points de vente".

### Dans les Maisons de l'Agglomération

**Allo TaM**  
**04 67 22 87 87**

Du lundi au vendredi  
de 7h30 à 18h30.  
Le samedi de 9h à 12h.

[www.tam-way.com](http://www.tam-way.com)

## Info trafic

L'info trafic en temps réel sur votre mobile.

Par SMS :  
télécharger Mobitrans en appelant le 30130 et en tapant MOBISTRANS [appel non surtaxé]



Transport urbain de voyageurs.  
Ligne 1 de tramway.  
Délivré par AFAO / AFNOR certification  
[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)



Montpellier  
Agglomération

## Surfez sur le réseau de la liberté

### Le tramway vous connecte à vos passions :

- 28 stations de Mosson à Odysseum
- 33 stations de Saint-Jean de Védas à Jacou
- Un tramway toutes les 5 minutes en moyenne du lundi au vendredi en journée
- En service de 5h à 11h du matin et jusqu'à 2h du matin les vendredi et samedi



### Plus de simplicité, plus de liberté !

#### Parkings Tramway : le bon créneau pour rejoindre le réseau

T1 : Mosson / Euromédecine / Occitanie / Circé à Odysseum

T2 : Saint-Jean-le-Sec / Sabines / Notre-Dame de Sablassou

#### L'accès à ces parkings est gratuit pour les abonnés TaM



### Modalités d'utilisation du Forfait Annuel Senior

Vous venez de choisir un abonnement annuel. Cet abonnement est personnel et non cessible. Vous pouvez circuler librement sur l'ensemble du réseau TaM pendant 12 mois à partir de la date d'achat. La carte TaM doit être validée dès le 1<sup>er</sup> trajet.

#### 1 Conditions d'utilisation de la carte TaM

La Carte TaM doit être validée à chaque montée (même en correspondance). En cas de contrôle, elle doit être présentée aux agents.

#### 2 Quelles démarches effectuer en cas de perte ou de vol ?

Vous devez établir, auprès de l'agence commerciale TaM, une déclaration de perte et fournir une photo d'identité + 1 pièce d'identité.

Tarif : 5 € + 3,50 € de frais de dossier [carte délivrée immédiatement].

#### 3 Vous avez choisi de régler votre abonnement par prélèvements automatiques.

La formule par prélèvements automatiques comprend des frais de gestion annuels à hauteur de 4% du prix du titre, soit un 1<sup>er</sup> versement direct lors de la souscription de 19,20 € et 11 prélèvements d'un montant de 20 € sont effectués chaque début de mois [entre le 5 et le 10]. Vous devez donc approvisionner votre compte bancaire ou postal à chaque échéance.

#### • Que faire en cas d'incident de paiement ?

Les frais de rejets bancaires (hors incident technique imputable au payeur) sont à votre charge. Tout prélèvement rejeté doit être régularisé dans les plus brefs délais en contactant le Service des Prélèvements au 04 67 22 87 64 ou 04 67 22 87 68 du lundi au vendredi [de 8h30 à 12 h et de 13h à 16h]. Sans régularisation, la carte TaM pourra être neutralisée.

**ATTENTION : En cas d'incidents répétés, TaM pourra résilier le contrat de prélèvement de plein droit pour défaut de paiement.**

#### • Vous changez de compte bancaire ou postal

Vous devez remplir, auprès de l'Agence Commerciale TaM, un nouveau formulaire d'autorisation de prélèvement dûment signé, accompagné de votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB ou RIP) du nouveau compte avant le 15 du mois en cours pour le prélèvement du mois suivant.

#### • Vous changez d'adresse

Signalez vos nouvelles coordonnées postales à :  
TaM, Service Prélèvements, 125 Rue Léon Trotski. CS 60014. 34075 Montpellier Cedex 3.

#### 4 Vous souhaitez résilier votre abonnement

Vous quittez Montpellier ou vous changez de situation professionnelle ou vous souhaitez mettre un terme à votre contrat :

#### • Vous avez réglé votre abonnement au comptant

Vous devez remplir, auprès de l'Agence Commerciale TaM, le formulaire de résiliation ou adresser votre demande par lettre recommandée à TaM – Service Prélèvements – 125, rue Léon Trotski – CS 60014 – 34075 Montpellier Cedex 3.

Votre demande peut être effectuée à tout moment.

#### • Vous avez choisi la formule par prélèvements automatiques

Vous devez remplir, auprès de l'agence commerciale TaM, le formulaire de résiliation ou adresser votre demande par lettre recommandée à TaM – Service Prélèvements, 125 Rue Léon Trotski, CS 60014. 34075 Montpellier Cedex 3 – avant le 15 du mois en cours afin de suspendre le départ du prélèvement suivant.

**Afin d'accepter la résiliation, la carte TaM doit être restituée et faire l'objet d'une dévalidation.**

NOTA : L'abonné s'engage à payer des frais de résiliation de 8,80 €.

Lieu et date

Signature

carte 30 voyages

# forfait Senior

forfait 7 jours

forfait Senior Annuel



Transports de l'Agglomération de Montpellier

août 2010



Montpellier  
Agglomération

# Le Forfait Senior Annuel

est délivré à toutes les personnes âgées de 60 ans et plus sans condition de revenus.

Il permet de voyager à volonté sur l'ensemble du réseau TaM, donne accès gratuitement aux parkings tramways et à la location courte durée d'un Velomag'.  
Valable 12 mois à compter de la date de souscription.

## Prix du forfait : 230€

Possibilité de payer mensuellement soit un premier versement de **19,20€** (10€ + 9,20€ de frais de prélèvement) + **11 prélèvements de 20€**.  
Prix de la carte : **5€**  
Frais de dossier **3,50€** [offert à la création de la première carte].  
**Accès gratuit aux parkings tramway. Location courte durée VéloMag' gratuite.**

### Pour vous abonner :



Apportez à l'agence commerciale TaM, le formulaire détachable ci-contre préalablement complété, accompagné **d'une photo d'identité et d'un justificatif de votre âge (pièce d'identité)**.

La carte délivrée immédiatement est utilisable sans limitation de durée.

La carte est personnelle et non cessible et doit être validée à chaque trajet, même en correspondance.

**En cas de perte ou de vol, frais de dossier : 3,50€ + carte 5€, soit un total de 8,50€ + 1 photo. Délivrée immédiatement sur présentation d'une pièce d'identité.**



### Pour renouveler votre forfait rendez-vous :

- à l'agence commerciale TaM
- dans les Maisons de l'Agglomération
- chez les commerçants-relais

### Vous pouvez aussi choisir selon vos déplacements :



■ **Forfait 7 jours : 13,50€**  
Permet de voyager sur l'ensemble du réseau pendant 7 jours consécutifs à partir de la 1<sup>ère</sup> validation



■ **Carte 30 voyages : 32,30€**  
Valable 30 voyages sur l'ensemble du réseau sans limitation de date.

**Accès gratuit uniquement au P+Tram Circé à Odysseum.**

**nouveau**  
**Rechargez vos titres de transport sans vous déplacer, avec deux supports au choix :**

- **Clé USB**
- **lecteur USB et sa carte e-TaM**

Rendez-vous à l'agence commerciale TaM.

## Demande d'abonnement Forfait Senior

[à déposer à l'Agence commerciale TaM]

### Abonné(e)

**Nom/Prénom** \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_  
N°/Rue \_\_\_\_\_  
Code postal/ Ville \_\_\_\_\_  
Tél \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

### Forfait Senior

- 12 mois - 230 €
- Création de la carte 5 €

### Mode de paiement du Forfait Senior Annuel

- Comptant 230 €
- Prélèvement automatique pour un montant total de 230 € + 4% de frais de prélèvements mensualisés, soit 11 mensualités de 20 € après un 1<sup>er</sup> versement de 19,20 € à régler sur place lors de la souscription [joindre un RIB, une autorisation de prélèvement et un justificatif de domicile du titulaire du compte à débiter].

### Titulaire du compte à débiter

[si différent de l'abonné]

**Nom/Prénom** \_\_\_\_\_  
N°/Rue \_\_\_\_\_  
Code postal/ Ville \_\_\_\_\_  
Tél \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

L'abonné(e) déclare avoir pris connaissance des modalités d'abonnement précisées au dos de ce dépliant.

Lieu et date \_\_\_\_\_

**Signature** \_\_\_\_\_

«En application de l'article 27 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.»

## Autorisation de prélèvement

N° NATIONAL D'EMETTEUR : 224766

«J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier.»

### Titulaire du compte

**Nom/Prénom** \_\_\_\_\_  
N°/Rue \_\_\_\_\_  
Code postal/ Ville \_\_\_\_\_  
Tél \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

### Désignation du compte à prélever ?

[à compléter par l'abonné]

Code banque   
Code guichet   
N° de compte   
Clé RIB

### Etablissement teneur de votre compte

N°/Rue \_\_\_\_\_  
Code postal/ Ville \_\_\_\_\_

Lieu et date \_\_\_\_\_

**Signature** \_\_\_\_\_

**Nom et adresse du créancier :**  
TaM, 125 Rue Léon Trotski, CS 60014,  
34075 Montpellier cedex 3

